



## Articulation des projets NPNRU/ACV

- Dans le département du Pas-de-Calais, les 7 villes retenues ACV sont toutes concernées par un projet NPNRU.
- Lorsque les projets portent sur des périmètres communs, du moins en partie (Saint-Omer) :
  - assurer la complémentarité et la cohérence des programmations inscrites dans les deux documents contractuels que ce soit en termes d'objectifs, de gouvernance, de moyens opérationnels et de calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
  - La phase d'initialisation du projet inscrite dans la convention ACV doit permettre d'organiser la cohérence avec le protocole de préfiguration.
  - La convention NPNRU sera annexée à la convention-cadre ACV.
  - Les principes d'intervention de l'ANRU demeurent inchangés pour les projets qui relèvent à la fois du NPNRU et d'ACV : ambition et objectifs incontournables, localisation des opérations d'investissement financées par l'ANRU dans le périmètre du QPV (hors reconstitution de l'offre), identification des contreparties action logement, etc.

# Articulation des projets NPNRU/ACV



- Lorsque les projets portent sur des quartiers différents au sein d'une même agglomération : une coordination des dynamiques doit être recherchée.
  - Articuler les deux projets dans le cadre de la stratégie de développement territorial. Les stratégies peuplement, habitat, commerces, équipements, etc poursuivies par les projets doivent être cohérentes entre elles.

Cela est d'autant plus important dans les contextes de marché de l'habitat détendu afin de ne pas créer de concurrence entre les projets.
  - Favoriser la synergie entre certaines actions. Par exemple, et lorsque cela est opportun, l'ANRU pourra financer une partie de la reconstitution de LLS en centre ville
  - Quel que soit le quartier concerné , la convention cadre ACV ne programme pas le financements de l'ANRU, ce n'est que la convention pluriannuelle de RU qui peut le faire. En revanche, la convention cadre peut indiquer les ambitions partagées entre ACV et NPNRU, indiquer des types d'opérations qui bénéficieront de financement de l'ANRU tout en renvoyant la programmation de ces opérations et financements à la convention pluriannuelle de RU....